

COMITE SYNDICAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
DELIBERATION N° 10-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à vingt heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni à la Salle Communale, place de la République – 91690 SACLAS, sous la présidence de Monsieur Bernard DIONNET.

Présents :

ABBEVILLE-LA-RIVIERE
ARRANCOURT
BOISSY-LA-RIVIERE

BOISSY-LE-SEC
BOUTERVILLIERS

BRIERES-LES-SCELLES
CHALO-SAINT-MARS
CONGERVILLE THIONVILLE
GUILLERVAL
MORIGNY-CHAMPIGNY

ORMOY-LA-RIVIERE

SACLAS
SAINT-CYR-LA-RIVIERE
SAINT HILAIRE

CAESE

Jean-Philippe GRIFFON
Stéphane DUPENLOUP
Vincent ROUDAUT
Olivier LARCHER
Laurent VIOLETTE
Alexis LE CALVE
Laurent BARBIN
Sylvie JOUARD
Rodolphe VINCENT
Béatrice THOMAS
Yves ABATE
Bernard DIONNET
Pierrick GARNIER
Michaël MERIGOT
Matthieu IMBAULT
Fabrice JAOUEN
Pascal DOZIAS
Jérémy HAYEZ
Charles TREMBLAY

CCEJR

Hugues TRETON

LARDY

Absents :

ARRANCOURT
ABBEVILLE-LA-RIVIERE
BOISSY-LE-SEC
BRIERES-LES-SCELLES
CHALO-SAINT-MARS
CHALOU-MOULINEUX

CONGERVILLE THIONVILLE
FONTAINE-LA-RIVIERE

GUILLERVAL
MONNERVILLE

SACLAS
SAINT-CYR-LA-RIVIERE

CAESE

Linda HALLIDAY
Jean-Jacques NOTSECK
Isabelle MERIAN
Michel ROULAND
Vanessa FIEVET
Maxime RONDU
Alain TEYSSIER
Sandrine PORQUET
Jérôme BOURGEOIS
Henry GATINEAU
Serge BOUDIN
Clémence MEUNIER
Hélène CAGNON
Karelle HARDY
Ludovic CHACHIGNON

CCEJR

Dominique PELLETIER

LARDY

Pouvoir :

PUSSAY

Grégory COURTAS à Bernard DIONNET
Jacques ADRIEN à Michaël MERIGOT

COMITE SYNDICAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
DELIBERATION N° 10-2025

**TARIFS DE FACTURATION DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES
DECHETS DES BORNES D'APPORT VOLONTAIRE**

Suite à l'affermissement de l'option 6 du lot 1 (« Collecte en porte à porte et en apport volontaire ») du « marché public des déchets du SEDRE » et à la contractualisation par voie de convention des modalités de facturation des déchets avec le bailleur propriétaire des bornes d'apport volontaires sises « résidence du Parc, rue du Vivier – 91150 Morigny-Champigny », il convient de déterminer les tarifs auxquels le SEDRE refacturera les prestations au bailleur.

Le SEDRE facturera à VAL DU LOING HABITAT les frais de collecte et de traitement des déchets collectés dans les bornes d'apport volontaire selon les tarifs pratiqués par la société de collecte et par le SIREDOM pour les frais de traitement (facturation à l'euro). A ces tarifs seront ajoutés des frais liés à la gestion des bornes et au suivi de la présente convention qui sont fixés à 20€/mois pour 2025.

Les frais de gestion mentionnés ci-dessus seront réactualisés chaque année avec le vote de la grille tarifaire en fin d'année n-1.

Les frais de collecte feront l'objet d'une réévaluation chaque année à la date anniversaire du marché public liant le SEDRE au collecteur selon les termes prévus dans le dit marché public.

Les frais de traitement feront l'objet d'une réévaluation chaque année au 1^{er} janvier, date d'application des tarifs du SIREDOM qui est en charge du traitement des déchets.

Considérant la délibération 18-2023 relative à l'attribution des 3 lots du « marché de gestion des déchets du SEDRE » et notamment le lot 1 attribué à la société SEMAER ;

Considérant la délibération 08-2025 du 29 septembre 2025 affermissant l'option 6 du lot 1 ;

Considérant la délibération 09-2025 du 29 septembre 2025 relative à la convention contractualisation les modalités de collecte, traitement et facturation des déchets des bornes d'apport volontaires sises résidence du Parc, rue du Vivier – 91150 Morigny-Champigny ;

LE PRESIDENT entendu,

LE COMITE, après avoir pris connaissance de tous les éléments, et après en avoir délibéré et procédé au vote,

APPROUVE à l'unanimité les modalités de calcul et de refacturation des coûts de collecte et traitement des déchets collectés dans les bornes d'apport volontaire de la résidence du Parc-91150 Morigny-Champigny tels que expliqués supra,

AUTORISE le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE

POUR EXPEDITION CONFORME

Le Président
Bernard DIONNET



Comité Syndical du 29 septembre 2025 sur la convocation de Bernard DIONNET Président en date du 18 septembre 2025, Salle Communale, place de la République – 91690 SACLAS à 20H00.	
Nombre de membres en exercice	38
Nombre de membres présents	20
Nombre de suffrages exprimés (dont deux pouvoirs)	22
POUR	22
CONTRE	0
ABSTENTION	0